



CONTRAT SUR UNE ENTITE ET TRAVAILLER POUR UNE AUTRE

Par **aurore1512**, le **18/04/2012** à **12:53**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste dans un cabinet d'expert comptable X qui se trouve dans les mêmes locaux qu'un autre cabinet Y. Ils ont tous les deux le même directeur. Mon contrat de travail me lie à un seul cabinet(X) mais je suis responsable du dossier d'un client qui est lié par la lettre de mission de l'expert comptable au 2e cabinet(Y). Le client paie les honoraires à Y et mes heures sont refacturées par X à Y. Dans 2 mois, le cabinet X va fermer et je vais être victime d'un licenciement économique. Ma situation était-elle légale et si non quel est le recours possible? Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **18/04/2012** à **13:49**

Bonjour,

Le dossier mérite d'être étudié pour apprécier si les deux cabinets ne peuvent pas être considérés comme faisant partie du même groupe et savoir ce que vont devenir les clients du cabinet X... Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Par **aurore1512**, le **18/04/2012** à **13:52**

Merci pour votre réponse.

Le cabinet X avait un seul client (un groupe) qui a rompu le contrat donc le cabinet ferme. Je vais essayer de me tourner vers une organisation syndicale
Merci encore